

## Notes explicatives de la Directrice générale – Séance du 11/06/24

### 1. Personnel communal - Prestation de serment du Directeur général stagiaire.

Prestation de la directrice générale stagiaire

### 2. Procès-verbal de la séance précédente ; approbation

Lors de chaque séance du Conseil Communal, il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. La dernière séance du Conseil Communal a eu lieu le 25 avril 2024

Proposition : Approuver le PV du 25 avril 2024

### 3. Informations

- Réponse de la tutelle concernant la problématique de l'adresse email d'un conseiller communal.
- Prise de connaissance du PV du Comité de Concertation du 16 avril 2024 avec le CPAS.
- Approbation par la tutelle de la délibération du Conseil Communal du 28 mars 2024 par laquelle le Conseil établit une redevance communale sur la vente de columbariums et cavurnes jusqu'au 31 décembre 2025.
- Information relative à la décision du Gouverneur de la province du Hainaut sur le recours introduit par la fabrique d'église d'Orroir suite à la délibération adoptée par le conseil communal le 28 mars 2024 sur le budget 2024.

### 4. CPAS – Comptes annuels exercice 2023 ; approbation

Les résultats des comptes annuels 2023 pour le CPAS sont les suivants :

	Résultat budgétaire	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	1.273.424,40	62.951,35
- engagements de l'exercice	-1.233.569,62	-26.482,37
Résultat budgétaire	39.854,78	36.468,98

	Résultat comptable	
	Service ordinaire	Service extraordinaire
Droits constatés nets de l'exercice	1.273.424,40	62.951,35
- imputations de l'exercice	-1.233.569,62	-0,00
Résultat comptable	39.845,78	62.951,35

Proposition : approuver les comptes annuels du CPAS exercice 2023

### 5. Finances communales :

- **Compte budgétaire, compte de résultat et bilan de l'exercice 2023 ; approbation**

Il est proposé d'arrêter le bilan de l'exercice 2023 aux chiffres ci-dessous :

<b>BILAN :</b>	<b>ACTIF</b>	<b>PASSIF</b>
	<b>24.078.495,35 €</b>	<b>24.078.495,35 €</b>

Il est proposé d'arrêter le compte de résultats de l'exercice 2023 aux chiffres ci-dessous :

<b>COMPTE DE RESULTATS :</b>	<b>CHARGES (C)</b>	<b>PRODUITS (P)</b>	<b>RESULTATS (P-C)</b>
Résultat courant	5.656.644,94 €	7.150.414,41 €	
Résultat d'exploitation à reporter au bilan (boni) :			
<b>980.358,75 €</b>			
Résultat exceptionnel à reporter au bilan (boni) :			
<b>513.410,72 €</b>			

Il est proposé d'arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2023 au service ordinaire et au service extraordinaire aux chiffres ci-dessous :

	<b>ORDINAIRE</b>	<b>EXTRAORDINAIRE</b>
<b>DROITS CONSTATES</b>	6.649.618,49 €	3.438.222,43 €
<b>NON VALEURS</b>	140,00 €	0,00 €

<b>ENGAGEMENTS</b>	5.650.216,24 €	2.663.448,06 €
<b>IMPUTATIONS</b>	5.204.618,36 €	1.760.872,78 €
<b>RESULTAT BUDGETAIRE</b>	999.262,25 €	774.774,37 €
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	1.444.860,13 €	1.677.349,65 €

Proposition : approuver les comptes annuels de l'administration communale exercice 2023

- **Constitution provisions pour risques et charges ; approbation**

Il est proposé de répartir les provisions comme suit :

- 200.000,00 € au code fonctionnel : 000 destinés aux frais liés au général du service ordinaire
- 100.000,00 € en fond de réserve extraordinaire.

Et réaffecter la somme de 100.000 € prévus l'année dernière comme suit :

- 30.000,00 € pour la pension des mandataires
- 40.000,00 € pour la contribution à la zone de police
- 30.000,00 € au compte général

Proposition : approuver la répartition des provisions pour risques et charges

- **Modification budgétaire n°1/2024 : service ordinaire et extraordinaire**

Tableau récapitulatif :

	Service ordinaire	Service extraordinaire

Recettes totales exercice proprement dit	5.241.776,37 €	4.056.789,34 €
Dépenses totales exercice proprement dit	5.225.898,28 €	4.835.610,38 €
Boni exercice proprement dit	15.878,09 €	
Mali		778.821,04 €
Recettes exercices antérieurs	1.014.593,65 €	774.774,37 €
Dépenses exercices antérieurs	33.986,56 €	0,00 €
Prélèvements en recettes	0,00 €	341.694,29 €
Prélèvements en dépenses	320.019,22 €	12.136,44 €
Recettes globales	6.256.370,02 €	5.173.258,00 €
Dépenses globales	5.679.904,06 €	4.847.746,82 €
Boni global	676.465,96 €	325.511,18 €

Proposition : approuver la MB1/2024 service ordinaire et extraordinaire

**6. Fabriques d'église :**

- **Compte de la fabrique d'église d'Amougies exercice 2023 ; tutelle spéciale d'approbation**

Ce compte présente en définitive les résultats suivants :

	Montants approuvés
Dépenses arrêtées par l'Organe représentatif agréé :	485,61 €
Dépenses ordinaires :	7.992,33 €
Dépenses extraordinaires :	4.974,79 €
Total général des dépenses :	13.452,73 €
Total général des recettes :	21.751,45 €
<b>Excédent :</b>	<b>8.298,72 €</b>

Proposition : approuver le compte exercice 2023 de la fabrique d'église d'Amougies

- **Compte de la fabrique d'église d'Orroir exercice 2023 ; tutelle spéciale d'approbation**

Il est proposé d'adapter les chiffres du compte de la FE d'Orroir comme suit :

	Anciens montants	Nouveaux montants
Dépenses arrêtées par l'Organe		

représentatif agréé :	2.526,23 €	2.704,54 €
Dépenses ordinaires :	6.329,57 €	6.080,75 €
Dépenses extraordinaires :	7,149,17 €	44.677,17 €
Total général des dépenses :	10.051,57 €	53.462,46 €
Recettes Ordinaires :	853,45 €	853,85 €
Recettes extraordinaires :	45.388,00 €	53.462,46 €
Total général des recettes :	16.004,97 €	46.241,85 €
Excédent :	30.236,48 €	
Résultat négatif du compte		7.291,52€

Proposition : approuver le compte exercice 2023 de la fabrique d'église d'Orroir avec les modifications

**7. Marchés de travaux : Réfection de la Route d'Anseroeul, rue de la Station et Place d'Amougies :**

- **Accord de principe ; décision**
- **Cahier spécial des charges ; approbation**
- **Choix du mode de passation ; décision**

Le projet de réfection de la route d'Amougies doit être poursuivi. Une première partie a été réalisée entre le carrefour avec le chemin du Bue et la Rhosnes dans le cadre du PIC 2019-2021. La réfection de la Rue d'Anseroeul, de la rue de la station et de la Place d'Amougies est inscrite en priorité n°2 à l'année 2024 dans le PIC PIMACI 2022/2024. Le projet était estimé pour un montant initial de 893.331,33 € TVAC. Le projet est admissible à un subside PIC de 238.556,13 € TVAC et un subside PIMACI de 202.070,62 € TVAC. Le projet a été réévalué à un montant de 918.689,72 €.

Proposition :

- Marquer son accord de principe sur les travaux

- Approuver le cahier spécial des charges
- Choisir la procédure ouverte

#### **8. Espace sportif – renouvellement de la convention d’occupation du bâtiment ; décision**

La convention relative à l’occupation de l’espace sportif arrive à son terme le 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il y a lieu de la renouveler pour une durée de 2 ans, soit jusqu’au 30 juin 2026.

#### **9. Règlement redevance dans le cadre des activités du marché du Noël organisé par l’administration communale le week-end du 15 décembre 2024 – Runs et Trail ; décision**

L’administration communale organise des festivités dans le cadre de son marché de Noël. L’intégralité des bénéfices sera reversé à Viva For Life.

Il est proposé de fixer les montants d’inscriptions comme des courses organisées comme suit :

- Kids run : 2,00 €
- Run : 5,00 € en prévente et 7,00 € sur place
- Trail : 10,00 € en prévente et 12,00 € sur place

Proposition : Marquer son accord sur les redevances fixés

#### **10. Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne ; adhésion**

La commune de Mont-de-l’Enclus est propriétaire du bois. L’administration a déjà signé une charte avec la région wallonne en 2012. La charte avait été signée avec le Département nature et forêts et le flambeau a été passée à la filière du bois. Etant donné que la charte devait parvenir à l’administration signée pour le 07/06/2024, le Collège Communal du 03/06/24 a adopté la délibération pour la signature de la charte. Il y a donc lieu de ratifier la délibération précitée.

Proposition : Ratifier la délibération du Collège Communal du 03/06/24

#### **11. Intercommunales :**

- Désignation représentants communaux ; décision
- Ordre du jour de l’assemblée générale ; approbation

- IFIGA : Ordre du jour ; approbation

##### **Représentants ;**

Assemblée générale le 27 juin 24 au Gasthof Palace – Enclus du Haut 41 à 7750 Mont-de-l’Enclus Les représentants sont : Bourdeaud’huy J-P, Mas M., Provoyeur M., D’hondt P., Guemjom V.

Décision :

Confirmation des représentants

Approuver les points inscrits à l’ordre du jour

- **ORES : Ordre du jour ; approbation**  
**Représentants ;**

Assemblée générale le 13 juin 2024 à 10h30 dans les locaux du cinéma Acinapolis « pathé », grand'Rue 141/143 à 6000 Charleroi.

Les représentants sont : Provoyeur M., Bourdeaud'Huy J-P., Buckens F., Weytsman V., Guemjom V.

Décision :

Confirmation des représentants

Approuver les points inscrits à l'ordre du jour

- **HOLDING COMMUNAL : Ordre du jour ; approbation**  
**Représentants ;**

Assemblée générale le 26 juin 2024 à 14h dans le Bluepoint Brussels Business Centre, Boulevard A. Reyers 80 à 1030 Bruxelles

Membre effectif : Bourdeaud'Huy J-P

Membre suppléant : Detemmerman D.

Décision :

Confirmation des représentants

Approuver les points inscrits à l'ordre du jour

- **IPALLE : Ordre du jour ; approbation**  
**Représentants ;**

Assemblée générale le 27 juin 2024 à 10h à la ferme du Reposoir, Chemin des Pilotes à 7540 Kain. Les représentants sont : Mas M., Provoyeur M., Bourdeaud'huy J-P., Monnier W., Neuville F.,

Décision :

Confirmation des représentants

Approuver les points inscrits à l'ordre du jour

- **IGRETEC : Ordre du jour ; approbation**  
**Représentants ;**

Assemblée générale le 27/06/2024 à 17h30 au Boulevard Mayence 1 à 6000 Charleroi, salle le Cube  
Les représentants sont : Monnier W., Detemmerman D., Provoyeur M., Verschuere C., Querton J-P

Décision :

Confirmation des représentants  
Approuver les points inscrits à l'ordre du jour

- **FARYS : Ordre du jour ; approbation  
Représentants ;**

Assemblée générale le 21 juin 2024 à 14h30 au Flanders Expo, Maaltekouter à 9051 Gent  
Membre effectif : D'Hondt P.  
Membre suppléant : Monnier W.

Décision :  
Confirmation des représentants  
Approuver les points inscrits à l'ordre du jour

- **IDETA : Ordre du jour ; approbation  
Représentants ;**

Assemblée générale le 20 juin 2024 à 11h à l'hôpital Notre-Dame à la Rose, Place Alix de Rosoit à Lessines.

Les représentants sont : Bourdeaud'huy J-P., Detemmerman D., Guemjom V., Weytsman V., Verschuere C.

Décision :  
Confirmation des représentants  
Approuver les points inscrits à l'ordre du jour

### **HUIS CLOS**

#### **12. Cession de parcelles privées dans le domaine communal – Place et rue Profondrieux à Orroir**

Rétrocession de voiries privées dans le domaine communal

#### **13. Expropriation pour cause d'utilité publique ; décision**

Arrêté d'expropriation pour cause d'utilité publique

Fait à Mont de l'Enclus, le 03 juin 2024.  
Bausier Amélie

Directrice générale

